

Rapport de mise en œuvre de la politique environnementale et sociale (E&S) 2024

CONTEXTE

En plus de favoriser des impacts positifs sur le développement, FinDev Canada vise à identifier, prévenir, gérer et atténuer les risques environnementaux et sociaux associés à nos financements et investissements. Notre Politique Environnementale et Sociale (E&S) (la "Politique") énonce les principes et les engagements qui guident l'approche de FinDev Canada pour s'assurer que nos clients disposent de systèmes de gestion appropriés pour faire face aux éventuels impacts environnementaux et sociaux (E&S) négatifs, dont les atteintes aux droits de la personne.

ACTIVITÉS ET ÉCHÉANCES

Ce rapport fournit des détails sur les processus et les contrôles mis en place par FinDev Canada pour nous aider à respecter nos engagements énoncés dans la Politique, les domaines clés que nous souhaitons continuer à renforcer, ainsi que des données relatives à la mise en œuvre de la Politique.

| Domaine d'action | Engagements énoncés dans la Politique | En place | 2024 | Notes |
|--|---|-------------|------|--|
| 1. Examen environnemental et social des transactions visant à prévenir, encadrer et atténuer les impacts négatifs potentiels | Effectuer une évaluation initiale de tout projet de financement et investissement à la lumière de la Politique. | × | | L'évaluation initiale se fait dans les premières étapes du cycle de vie de la transaction. On utilise alors les informations disponibles jusqu'à date pour évaluer le risque et déterminer les Repères de Rendement Environnementaux et Sociaux ¹ susceptibles d'être applicables. |

¹ Repères de rendement environnemental et social : Ensemble d'exigences qui sont appliquées sélectivement aux clients en fonction des risques environnementaux et sociaux identifiés. FinDev Canada prend pour repère principal les Normes de performance de la Société financière internationale (IFC), mais les clients peuvent être soumis à des repères de rendement supplémentaires au-delà de ceux-ci, en fonction de leur profil de risque spécifique, de leur secteur ou de leur contexte opérationnel.

| Domaine d'action | Engagements énoncés dans la Politique | En place | 2024 | Notes |
|------------------|---|-------------|------|---|
| | Effectuer une diligence raisonnable pour toutes les transactions en fonction des Repères de Rendement Environnementaux et Sociaux applicables. | x | | La diligence raisonnable a lieu après l'évaluation initiale, mais avant la soumission de la transaction au Comité d'investissement. |
| | Pour les mécanismes de financement des besoins généraux d'entreprise, évaluer: la gestion environnementale et sociale des activités commerciales du client, la qualité de ses structures de gouvernance et systèmes de gestion environnementale et sociale et l'ampleur de l'engagement de la direction et de sa capacité technique en ce qui concerne la mise en œuvre des Repères de Rendement Environnementaux et Sociaux pertinentes (une fois déterminés). | x | | Tous ces volets sont évalués dans le cadre des activités d'évaluation et de diligence raisonnable de FinDev Canada pour tous les intermédiaires financiers, y compris les mécanismes de financement des besoins généraux des entreprises. |
| | Identifier les atteintes potentielles aux droits de la personne et estimer leur gravité (ex. : ampleur, portée, irrémédiabilité) et leur probabilité. | x | | La capacité du client à prendre en charge les atteintes aux droits de la personne est évaluée dans l'examen de chaque transaction de FinDev Canada. Cette évaluation porte notamment sur certains aspects des processus de consultation des parties prenantes du client et de ses mécanismes de grief. |
| | Élaborer l'approche en matière des droits de la personne de FinDev Canada, en alignement avec les principes directeurs des Nations Unies. | | х | Dans le cadre de la revue de la politique E&S de FinDev Canada en 2023, nous avons évalué nos politiques et pratiques, ainsi que celles de nos pairs, et sollicité |

| Domaine d'action | Engagements énoncés dans la Politique | En place | 2024 | Notes |
|------------------|---|-------------|------|--|
| | | | | les avis et les commentaires des parties prenantes, dans le but de développer notre approche pour prévenir, enquêter et traiter de manière appropriée, les impacts sur les droits de la personne, résultant de nos transactions. Notre approche en matière de droits de la personne sera intégrée dans la politique E&S révisée, qui sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration en 2024. |
| | Communiquer toute exception à la Politique au Conseil d'administration de FinDev Canada dans le cadre du processus d'approbation de financement. | Х | | Une procédure est en place pour assurer le respect de cette exigence, et des rapports annuels sont présentés au Conseil. Aucune exception à la Politique n'a été consignée en 2023. |
| | Attribuer une classification des risques lors de la diligence raisonnable et déterminer si des changements sont nécessaires durant le suivi de portefeuilles. | x | | FinDev Canada applique systématiquement une procédure de classification dynamique des risques dans le cadre de la diligence raisonnable et de la gestion d'actifs afin de surveiller les tendances de la capacité de gestion des risques E&S de ses clients ² . |

² La « catégorisation des risques » s'entend de l'attribution d'une catégorie définitive de la SFI (A, B ou C pour les projets, et FI-1, FI-2 ou FI-3 pour les institutions financières) à une transaction au moment de l'engagement financier en fonction des risques d'impacts négatifs en lien avec une activité de l'entreprise.

| Domaine d'action | Engagements énoncés dans la Politique | En place | 2024 | Notes |
|---|--|-------------|------|--|
| | Un processus d'examen environnemental et social basé sur la Politique fournira le cadre d'exécution détaillé. | х | | La procédure d'examen E&S, destinée au personnel interne, reflète la politique E&S et continuera d'être mise à jour au besoin pour garantir sa conformité à la politique et l'alignement aux bonnes pratiques. |
| 2. Développement et partage de connaissances | Identifier et choisir de bons forums internationaux pour apprendre, et collaborer avec d'autres institutions de financement du développement et co-investisseurs potentiels pour développer et partager des connaissances se rapportant aux enjeux environnementaux et sociaux. | × | | FinDev Canada compte de nombreux partenariats et engagements et est membre de plusieurs forums internationaux liés aux enjeux E&S et à l'impact. Ses employés sont des membres actifs des groupes de travail avec les pairs sur des sujets environnementaux et sociaux spécifiques, et ils participent à des webinaires, à des formations et à des conférences pour développer et partager leurs connaissances. |
| 3. Gestion des actifs et dialogue avec les clients après la signature | Surveiller la conformité du client aux Repères de Rendement Environnementaux et Sociaux. | х | | Tous les projets de financement et investissements sont surveillés au moins une fois par année conformément aux exigences des documents du financement et de la Politique |

La « classification des risques » s'entend de l'attribution, à la fin du processus de diligence raisonnable, d'une cote de risque qui peut changer au fil du temps en fonction de divers facteurs (caractéristiques de la transaction, capacité de gestion du client, réalisation de risques imprévus après l'investissement, etc.). Par exemple, une cote peut diminuer lorsqu'un client termine la réalisation d'un plan d'action environnemental et social ou l'étape de construction d'un grand projet d'énergie renouvelable, et elle peut augmenter lorsqu'une plainte d'ordre environnemental ou social sérieuse est déposée contre le client ou que ce dernier perd la certification d'un tiers.

| Domaine d'action | Engagements énoncés dans la Politique | En place | 2024 | Notes |
|------------------|--|-------------|------|---|
| | | | | environnementale et sociale (ex. : rapports réguliers, signalement d'incidents, exécution du plan d'action environnemental et social (PAES)). |
| | Intégrer les protocoles de gestion des changements aux documents d'investissement et mettre en place des processus de suivi annuel du portefeuille pour encourager leur application. | × | | Des déclencheurs et des processus environnementaux et sociaux pour faciliter la gestion des changements ont été inclus dans les exigences de FinDev Canada pour la gestion, la surveillance et la production de rapports sur les clients. Ces protocoles sont inclus dans la documentation légale de chaque client, et sont également intégrés dans les documents institutionnels et notre cadre de Gestion des Risques d'Entreprise ainsi que dans les procédures environnementales et sociales. |
| | Aider les clients dans l'identification et l'atténuation des risques liés au genre, s'il y a lieu. | X | | FinDev Canada a tiré parti des travaux réalisés par des créanciers et investisseurs pairs, ainsi que des recommandations contenues dans <u>la</u> feuille de route de l'Institut Criterion pour les Institutions de Financement du Développement : Stratégies pour Lutter contre la Violence Basée sur le Genre (<i>traduction par FinDev Canada</i>), afin de soutenir l'identification et la réduction des risques liés au genre, à la fois pour nos propres activités de diligence raisonnable et de gestion d'actifs, et pour |

| Domaine d'action | Engagements énoncés dans la Politique | En place | 2024 | Notes |
|------------------|---|-------------|------|---|
| | | | | soutenir les efforts d'alignement de nos clients aux meilleures pratiques dans ce domaine. |
| | Aider les clients à appliquer des mesures d'atténuation et d'adaptation climatiques, s'il y a lieu. | × | | Conformément à la <u>stratégie sur les</u> <u>changements climatiques</u> de FinDev Canada et au plan d'action connexe, nous avons élaboré un menu d'assistance technique pour l'action climatique qui comprend un outil de diagnostic et des offres pour répondre aux besoins d'atténuation et d'adaptation liés aux entreprises. |
| | Faciliter les communications entre les clients et les parties prenantes, s'il y a lieu. | × | | Nous évaluons les pratiques de consultation des parties prenantes des clients lors du processus de diligence raisonnable sur les Repères de Rendement Environnementaux et Sociaux, dont les Normes de performance de la Société Financière Internationale (IFC), qui prévoit une prise en compte particulière des groupes vulnérables tels que les femmes et les filles et les peuples autochtones. Nous avons intégré des conseils basés sur les risques dans notre processus d'examen environnemental et social pour déclencher l'utilisation de critères de performance complémentaires, et le cas échéant, pour identifier les clients qui pourraient bénéficier d'un soutien supplémentaire dans ces domaines. |

| Domaine d'action | Engagements énoncés dans la Politique | En place | 2024 | Notes |
|------------------|--|-------------|------|-------|
| | | | | |

ANNEXE : DONNÉES DE 2024 SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Au 31 décembre 2023

| Nombre d'investissements examinés | Risques courants relevés | Performance environnementale et sociale globale du portefeuille | Nombre de plaintes³ reçues |
|---|--|--|--|
| Vingt-et-une (21) transactions potentielles ont été évaluées en 2023, dont 100% des transactions qui ont été présentées au Comité d'Investissement et Conseil d'Administration. | Les transactions évaluées et clôturées en 2023 comprennent des prêts aux entreprises, du financement de projets et du financement aux institutions financières (IF) et aux fonds. Pour les transactions directes, les risques sont souvent spécifiques au secteur et/ou au projet, tandis que les risques associés aux transactions avec les intermédiaires financiers (IF et fonds) sont plus diversifiés et reposent sur les projets, les entreprises et les particuliers qui finissent par recevoir les fonds du financement ou de l'investissement de FinDev Canada. | Les clients de FinDev Canada ont fourni des efforts pour respecter leurs engagements environnementaux et sociaux en 2023, y compris l'application des mesures de leur PAES, la déclaration des incidents environnementaux ou sociaux d'envergure et la production régulière de rapports de performance, conformément aux exigences du document de financement. | Aucune plainte d'ordre environnemental ou social n'a été soumise par le biais du <u>mécanisme de</u> <u>responsabilisation</u> <u>indépendant</u> ni via d'autres canaux de communication avec les parties prenantes et de participation du public. |

| Dans l'ensemble des transactions, le principal facteur d'atténuation des risques est généralement la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale et sociale adéquat par nos clients pour garantir l'identification et la gestion des risques E&S dans leurs propres activités de |
|---|
| financement et d'investissement. |